

**COMPTE-RENDU DU**  
**Conseil d'Administration de la Fondation du Lycée**  
**Franco-japonais**  
**Séance du 03 avril 2006**

1- Ordre des délibérations

- (1) Ouverture de la session
- (2) Nomination du Président de séance
- (3) Nomination de nouveaux administrateurs et conseillers
- (4) Proposition d'un règlement intérieur du Conseil d'Administration et de l'Assemblée des Conseillers
- (5) Calendrier annuel des réunions de l'Assemblée des Conseillers et du Conseil d'Administration
- (6) Information sur l'enregistrement définitif de la Fondation
- (7) Délégations de pouvoirs et mandats particuliers
- (8) Création de commissions et groupe de travail
- (9) Nomination des personnels et création de postes
- (10) Préparation de la rentrée scolaire 2006-2007
- (11) Partenariat avec les entreprises
- (12) Gestion des activités extra scolaires et du soutien scolaire
- (13) Soutien aux voyages scolaires
- (14) Fermeture de la session

2- Déroulement des délibérations

(1) Après avoir constaté que le quorum prévu par les statuts fondateurs est atteint et vérifié les pouvoirs des administrateurs présents, **Monsieur Le Lidec ouvre la séance** suivant l'ordre du jour.

(2) Président de Séance : **Monsieur Le Lidec est nommé Président de séance.**

(3) Nomination de nouveaux administrateurs et conseiller : Suite à la démission de 3 administrateurs, le Conseil approuve les nominations suivantes :

**Monsieur Nguyen** en remplacement de Monsieur Lebreton

**Madame Cousyn** en remplacement de Monsieur Boucharlat

**Monsieur Le Lidec** en remplacement de Monsieur De Montferrand.

Par ailleurs, **Monsieur Nguyen est nommé Conseiller** en remplacement de Monsieur

Lebreton.

(4) Règlement intérieur du Conseil d'Administration et de l'Assemblée des Conseillers : **Le règlement intérieur soumis à l'approbation du Conseil est adopté** après modification des articles 5.3 et 6.

(5) Calendrier des réunions :

Un calendrier des réunions est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration. Les dates retenues doivent permettre de respecter les échéances imposées par la réglementation locale (date d'approbation du budget, dépôt du bilan) et des contraintes liées notamment à la date de la première commission locale des bourses.

Le calendrier proposé est le suivant :

Conseil d'Administration le 29 mai 2006

Conseil d'Administration le 13 novembre 2006

Assemblée des Conseillers le 29 janvier 2007

Conseil d'Administration le 12 février 2007

Conseil d'Administration le 28 mai 2007

**Le calendrier est adopté.**

(6) Information sur l'enregistrement : Les membres du Conseil d'Administration sont informés que l'enregistrement de la Fondation est désormais terminé et que tous les documents remis au Gouvernement de Tokyo ont été adoptés.

(7) Délégations de pouvoirs et mandats particuliers : Afin de permettre le fonctionnement régulier de la Fondation sans pour autant multiplier les séances du Conseil d'Administration, il apparaît nécessaire de voter un certain nombre de délégations au Directeur Général et au Secrétaire Général.

**Les délégations figurant en annexe sont adoptés.**

Par ailleurs, **mandat est donné au Directeur Général pour lancer la procédure d'obtention du statut d'établissement reconnu d'utilité publique** (Koekizoshin).

(8) Création de commissions et groupe de travail : Afin de préparer les travaux du Conseil d'Administration et de participer à la gestion de l'établissement, le Directeur Général propose la mise en place de commissions (permanentes) et de groupes de travail (à durée déterminée pour une étude particulière). Le Directeur Général précise que la commission d'appel d'offre est obligatoire pour les contrats supérieurs à 10

millions de yens et précise les objectifs assignés à chaque commission et groupe de travail.

**Les Commissions et groupes de travail suivants sont créés :**

Commissions : - immobilier  
- ressources humaines  
- finances  
- appel d'offres  
- liaison avec les entreprises

Groupes de travail : - sécurité  
- activités périscolaires  
- voyages scolaires

**(9) Nomination des personnels et création de postes**

Lors du dépôt des statuts, la liste des personnels remise au Gouvernement de Tokyo correspondait aux personnels présents dans l'établissement au cours de l'année scolaire 2004/2005. Pour éviter tout retard dans l'obtention du statut, la mise à jour de cette liste a été reportée. Il convient désormais d'approuver les nominations des nouveaux personnels arrivés en septembre pour déposer cette liste auprès des autorités locales.

**La nomination des nouveaux personnels est adoptée.**

La charge de travail induite par le changement de statut et la nécessité désormais de disposer de documents en français et en japonais amène l'administration de l'établissement à créer 2 postes au secrétariat général.

Le 1<sup>er</sup> poste serait créé le 1<sup>er</sup> mai 2006. Il s'agirait d'un poste de secrétaire comptable.

Le second poste serait créé le 1<sup>er</sup> septembre 2006. Il s'agirait d'un poste de traducteur franco-japonais.

Le coût estimé de ces postes dans l'hypothèse d'un recrutement au premier échelon serait de 280 mille yens pour le premier poste et de 306 mille pour le second.

**Les créations de postes demandées sont approuvées.**

(Points 10 à 13) : Le Directeur général fait une présentation rapide de la prochaine rentrée en termes de prévision d'effectifs et de besoins financiers en matière d'investissement et de travaux. Dans le cadre de cette préparation de rentrée, il indique qu'il faudra revoir le fonctionnement des activités périscolaires (notamment en termes de sécurité) ainsi que les moyens de financer les voyages scolaires. Il espère que les entreprises soutiendront les projets du lycée tout en indiquant qu'il convient de mettre en place une structure pour éviter les appels multiples tout au long de l'année aux

sociétés.

(14) En plus de l'ordre du jour, le Secrétaire Général demande à ce que deux points soient traités avant la clôture de la séance.

Le premier consiste à demander l'autorisation de modifier le budget pour y inscrire une dépense de 7.5 millions de yens pour financer les études à entreprendre dans le cadre du « lycée 2010 ». Une partie de cette dépense sera financée par un don de la chambre de commerce. Il est précisé que cette dépense avait auparavant été inscrite au budget 2005. Parallèlement à cette demande de modification du budget, il est demandé au Conseil d'approuver la signature du contrat relatif à ces études.

**Le Conseil d'Administration approuve la modification au budget et la signature du contrat relatif aux études à entreprendre dans le cadre de « lycée 2010 ».**

Le second point consiste à déterminer la clé de répartition retenue pour ventiler les factures entre les différentes composantes de la Fondation lorsqu'il s'agit de biens stockés. Cela concerne principalement les stocks de denrées alimentaires du restaurant scolaire.

La clé de répartition proposée est le nombre d'élèves.

**Le Conseil d'Administration approuve la clé de répartition proposée.**

(15) L'ordre du jour étant épuisé le président clôt la séance à 18 heures 30.

.

### 3-Registre des délibérations

Rédaction du registre des délibérations, inscription des noms de toutes les personnes présentes aux délibérations (signature) et apposition du sceau officiel

Pour le Président du Conseil d'Administration  
Le Secrétaire Général  
Laurent Signoles